

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

Publié le 19.11.24

SERVICE FINANCES

N° 699/2024

REALISATION D'UN
EMPRUNT DE 6 500 000 €
AUPRES DE LA CAISSE
D'EPARGNE CEPAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2337-3 et L.2121-29 ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

VU la délibération n° 2023-477 du Conseil Municipal d'Orange du 12 juin 2023 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt de 6 500 000 € afin de financer les travaux de la construction du groupe scolaire Le Coudoulet à Orange ;

CONSIDERANT que huit établissements bancaires au départ, puis trois après ajustement de la demande ont fait une proposition pour laquelle la Caisse d'Epargne CEPAC est la plus avantageuse ;

- DECIDE -

Article 1 : De contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne CEPAC selon les modalités suivantes :

- **Montant** : 6 500 000 €
- **Date de versement des fonds** : Au plus tard le 03/12/2024
- **Durée** : 20 ans (80 trimestres)
- **Périodicité des échéances** : trimestrielles
- **Taux fixe** : 3.25 %
- **Mode d'amortissement du capital** : Constant
- **Frais de dossier** : 3 250 €
- **Base de calcul des intérêts** : 30/360 jours
- **Remboursement anticipé partiel ou total** : Possible à chaque échéance moyennant un préavis de trente (30) jours ainsi que le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée.

Article 2 : Le Maire et le Comptable public assignataire du SGC de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



VILLE D'ORANGE

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et publié au registre des décisions.

Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le 19/11/2024

Le Maire,
Yann BOMPARD

